



Clarifications pour les paroisses concernant le Niveau rouge en ce temps de la COVID-19

Le 8 janvier 2021

Avant-propos

Compte tenu de l'intensification quant au nombre de cas de la COVID-19 au cours de la saison de Noël, toute la province maintiendra l'alerte de Niveau rouge jusqu'au 22 janvier 2021.

L'Archidiocèse de Saint-Boniface émet les clarifications suivantes ayant obtenu les renseignements à jour de la part du représentant officiel du gouvernement responsable d'assurer la liaison avec les communautés de foi au cours de la pandémie de la COVID-19, en conjonction avec l'Archidiocèse de Winnipeg et l'Archéparchie ukrainienne catholique de Winnipeg.

Clarifications

1) Toutes les églises sont fermées au public

- Toutes les églises doivent être fermées au public pour la durée de ce Niveau rouge.
- Les paroisses célébrer des messes pour les rendre disponibles au public par Internet ou par d'autres moyens à distance.
- Les prêtres peuvent continuer à célébrer les messes privées, mais ils doivent les célébrer seuls.

- « Fermé au public » signifie justement cela. Il ne peut y avoir de services de prière, d'adoration, de prière individuelle, etc. dans les églises. TOUS les rassemblements fondés dans la foi, tels que le RICA, la catéchèse, les retraites, les sessions de préparation sacramentelle, les études bibliques, le Lectio Divina et les activités de formation de la foi doivent être offerts en ligne.

2) La diffusion en direct et la webdiffusion des messes

- La diffusion en direct des messes est permise. Les équipes paroissiales qui fournissent ces services peuvent raisonnablement comprendre plus que cinq personnes, au besoin, tout en respectant les mesures de sécurité.
- Nous vous recommandons fortement d'assigner plus qu'une responsabilité à chaque personne (chantre, musicien, lecteur, servant de messe) aux mesures du possible.

Lors de la diffusion en direct de la messe, n'oubliez pas qu'il *faut absolument* respecter les mesures de santé publique en tout temps.

3) Les noces, les funérailles et les baptêmes

- À présent, les noces, les funérailles et les baptêmes sont limités à *cinq personnes*, en plus du célébrant.

Il n'est plus possible de faire des cohortes en ce moment.

Il est à noter que le célébrant, ainsi que toute personne assignée par la paroisse, comme le lecteur ou le chantre, NE FIGURENT PAS parmi les cinq personnes qui peuvent être présentes. Cela en va de même pour le personnel d'un salon funéraire présent à des funérailles.

4) L'aide sociale et les soins de santé

- Le site d'un lieu de culte peut servir à la prestation des soins de santé ou d'aide sociale. Donc, les dons à l'intention des pauvres, par exemple, peuvent toujours être déposés à la paroisse. Si vous ramassez et distribuez des denrées alimentaires pour une banque alimentaire, la meilleure pratique serait de faire un service au volant, tout en respectant les mesures de santé.
- Les centres d'accueil dans les paroisses, comme Bradbury Place à la paroisse Holy Cross, peuvent continuer leur programmation, pourvu que toutes les mesures de sécurité soient respectées.

5) Bureaux paroissiaux

- Les bureaux paroissiaux peuvent demeurer ouverts, pourvu que tout le monde porte un masque et que la distanciation physique et les protocoles de désinfection sont respectés.

Le personnel peut continuer à se rendre au bureau si la distanciation physique, entre autres, est maintenue. Le personnel qui peut travailler de la maison est encouragé à le faire. Les gestionnaires sont encouragés à travailler avec leur personnel pour trouver des moyens, aux mesures du possible, de travailler à partir de la maison.